

Roth Gygax & Partner AG | FMH Insurance Services | Moosstrasse 2 | 3073 Gümligen
Tél. 031 959 50 00 | Fax 031 959 50 10 | mail@fmhinsurance.ch | www.fmhinsurance.ch



Combien coûte finalement la retraite?



Lors de nos entretiens, nous constatons régulièrement que cette question fondamentale dépasse nombre de clients. Etant donné que certains points sont inconnus, il n'est effectivement pas aisé de répondre à cette question. Nous allons tout de même tenter de le faire.

Selon les statistiques, un homme de 65 ans peut encore espérer à une moyenne de vie d'à peine 19 ans. Si l'on ajoute à notre calcul hypothétique une période de réserve de 6 ans, l'on obtient une espérance de vie de 90 ans. Dans ce cas de figure, notre bienheureux retraité a besoin d'un montant mensuel de CHF 10 000.– afin de pourvoir à tous ses besoins personnels ainsi qu'au paiement des impôts. Lors d'un entretien personnel ce montant doit naturellement être déterminé sérieusement à l'aide d'une budgétisation. Sinon tout le calcul sera faux. Dans notre cas cité en exemple, le besoin annuel est donc de CHF 120 000.– pour une durée de 25 ans. La somme d'environ CHF 3 mio est donc

atteinte. La rente maximale annuelle AVS de CHF 27 360.– sur 25 ans peut en être déduite. Ainsi le capital nécessaire s'élève à environ CHF 2.3 mio à l'âge de 65 ans. Nous avons sciemment mis de côté les intérêts et taux d'intérêt dans ce calcul. Premièrement puisqu'une grande partie en sera éliminée par l'inflation et deuxièmement puisque notre retraité aura besoin d'une petite réserve s'il fait partie des chanceux qui ne s'en tiennent pas à la statistique d'espérance de vie.

A présent se pose naturellement la question de savoir comment ce capital peut au mieux être épargné et avec l'aide de qui un conseil adéquat doit être entrepris. Votre partenaire bancaire? Votre partenaire en matière d'assurance? Voir même votre gestionnaire? Chacune de ces personnes est certainement un spécialiste de qualité dans son domaine. Toutefois une coordination entre les différents domaines fait défaut. Une stratégie d'investissement globale manque complètement et l'at-

«Quo vadis?»

Chère clientes, chers clients,

Après plusieurs années de crise, il est assurément venu le temps d'envisager l'avenir d'une manière plus optimiste, de reconnaître les signes positifs et d'agir en conséquence.

L'économie mondiale est en croissance. L'année passée, l'Allemagne qui est notre partenaire commercial le plus important a obtenu son taux de croissance le plus élevé depuis la réunification. Ainsi nous devrions vraiment pouvoir être optimistes. Et pourtant les préoccupations autour de l'Euro, de l'endettement des Etats-Unis et de la zone Euro ne s'estompent pas. Il nous reste à espérer que les politiques trouvent une bonne voie entre la croissance, la réduction de la dette et le maintien de l'état social.

Selon ces réflexions, nous maintenons notre position défensive et notre fidélité au franc suisse à l'image de la devise «nous offrons aux clients ce que nous comprenons également nous-mêmes».

A présent, il est peut-être temps pour vous d'analyser votre situation avec un conseiller FMH Insurance Services.



Avec nos salutations les meilleures

Thomas Roth *Sergio Kaufmann*

Thomas Roth & Sergio Kaufmann

Dans le contenu

- Update caisse de pension
- Nouvelle procédure civile
- Quelle est «la valeur» d'un médecin
- Assurance responsabilité civile professionnelle

teinte de l'objectif est ainsi dépendante du hasard. Selon diverses études il ressort que plus de 80% des rentes sont générées grâce à la définition d'une bonne stratégie d'investissement.

Ceci est exactement la tâche principale de FMH Insurance Services. Nous coordonnons les différents domaines financiers,

comme par exemple: placements bancaires, assurances, immobiliers, crédits, etc. et déterminons une stratégie individuelle jusqu'après la date de la retraite. Ainsi vous êtes toujours à même de savoir combien de capital vous devez acquérir durant la phase acquisition afin de pouvoir profiter d'une retraite sans soucis financiers.

Update caisse de pension Nouveautés importantes en matière de LPP

Certaines nouveautés ont été introduites depuis l'année passée. D'une part les montants maximaux ont été adaptés et d'autre part le tribunal fédéral a émis certaines décisions essentielles. Nous avons donc résumé quelques points importants à votre attention:

Délai en matière de rachat

Celui qui entreprend un rachat de caisse de pension ne peut retirer cette somme durant les trois années qui suivent l'opération. Jusqu'à présent l'on est parti de l'idée que cette réglementation n'était applicable qu'au montant du rachat et non sur l'avoir déjà existant. Selon une décision du tribunal fédéral ceci est néanmoins quand même applicable à l'ensemble du capital de prévoyance. Lorsqu'un prélèvement est effectué durant les trois années consécutives à un rachat la déduction fiscale antérieure est rétroactivement taxée. En résumé: Il faut planifier les rachats à long terme afin de pouvoir les effectuer jusqu'au plus tard 3 ans avant l'âge de la retraite désiré.

Retraite partielle dès 58 ans

Pour autant que le règlement du plan de prévoyance le prévoit, un assuré qui réduit son activité d'un max. de 50% peut librement

maintenir sa prévoyance avec la couverture de son ancien salaire assuré. Ces montants complémentaires sont entièrement pris en charge par l'employé. La fondation pour indépendants ASMAC adapte déjà cette règle. Selon art. 21 une telle continuité d'assurance est possible jusqu'à la fin de l'activité toutefois jusqu'au plus tard 5 ans après l'âge normal de la retraite AVS. Les montants engagés peuvent être déduits du revenu fiscal.

Nouveaux montants-limites

Depuis le 1.1.2011 les montants-limites ont été adaptés comme suit:

Montants-limites	Ancien	Nouveau
Salaire annuel minimal	20 520.–	20 880.–
Déduction de coordination	23 940.–	24 360.–
Salaire coordonné minimal	3 420.–	3 480.–
Salaire annuel maximal	82 080.–	83 520.–
Montant-limite maximal	820 800.–	835 200.–



Nouvelle procédure civile suisse (PCS) La protection juridique est utile

Dès le 1^{er} janvier 2011 la nouvelle procédure civile suisse et le nouveau code de procédure pénale sont entrés en vigueur. Les 26 règlements cantonaux appliqués jusqu'à présent ont ainsi été remplacés par une loi uniforme pour toute la Suisse. Ces nouveautés introduites implicitement apportent toutefois quelques inconvénients. Ci-dessous vous trouverez les nouveautés les plus importantes que nous avons résumées pour vous:

Avance des frais judiciaires

Si vous devez poursuivre quelqu'un en cour afin d'obtenir votre droit, vous devez nouvellement avancer la totalité des frais judiciaires prévus. En cas de perte de votre procès vous ne recourez pas votre avance. En cas de gain, la partie adverse devrait normalement prendre les coûts en charge mais il vous incombe de les récupérer. En cas d'insolvabilité de la partie adverse, les coûts restent en finalité à votre charge. La même chose est applicable pour les coûts générés par l'avocat mandaté. Ainsi, il s'avère que même si vous avez remporté le procès, il se peut que vous subissiez une perte financière.



Une enquête auprès des compagnies d'assurance de FMH Insurance Services en matière de protection juridique révèle que dans un cas pareil tous les frais judiciaires et d'avocat seraient couverts. Le dédommagement de l'avocat de la partie adverse serait également couvert en cas de perte du procès.

Médiation

La nouveauté consiste à la prescription d'une procédure de conciliation pour la plupart des litiges. Les parties peuvent également demander un service de médiation. Dans les situations où les deux parties sont amenées à continuer à collaborer (p.ex. location d'un bien, rapport avec un fournisseur) il est particulièrement recommandé d'entamer une discussion plutôt qu'un procès. L'assurance protection juridique de FMH Insurance Services couvre également les coûts d'un tel processus de médiation.

Risque financier d'un procès

Plus le montant qui fait l'objet du litige est élevé plus les frais judiciaires et d'avocat sont élevés. Comme le démontre l'exemple suivant, le risque financier d'un procès est sensiblement élevé au cas où le demandeur n'est pas couvert par une protection juridique:

Exemple: Demande de dédommagement CHF 100 000.–, canton de Zurich

Déroulement du procès	Sans protection juridique		Avec protection juridique	
	Gain	Perte	Gain	Perte
Frais judiciaires	8 750.–	8 750.–	–	–
Frais avocat	11 000.–	11 000.–	–	–
Frais avocat partie adverse	–	11 000.–	–	–
Frais expertise	2 000.–	2 000.–	–	–
Risque financier	*21 750.–	32 750.–	–	–

* Les coûts peuvent être exigés à la partie adverse pour autant qu'elle soit solvable.

Quelle est «la valeur» d'un médecin? Lacunes en matière de prévoyance dans le corps médical

Voici une question quelque peu macabre à prime abord! Il est bien clair qu'une vie humaine ne peut pas être convertie en une somme d'argent. Toutefois, dans le domaine de l'assurance cette question doit être soulevée lorsque la couverture d'assurance sur les risques de mort et d'invalidité est négociée. Lors d'un sinistre, une perte de revenu intervient pour les années restantes jusqu'à la retraite et ceci doit être assuré.

Selon la spécialisation les valeurs suivantes sont obtenues pour un médecin de 35 ans:

Spécialisation	o Revenu*	o Revenu jusqu'à la retraite
Ophthalmologue	333 886.-	~ 10 mio
Médecine interne	224 639.-	~ 6,7 mio
Généraliste	196 869.-	~ 5,9 mio
Psychiatre	131 980.-	~ 4 mio

* selon statistique FMH

Les prestations AVS, AI, LPP, LAA, perte de gain ainsi que les prestations complémentaires couvrent pour la majorité des Suissesses et Suisses une grande partie du salaire perdu. Les lacunes résiduelles peuvent être ponctuellement améliorées avec la prévoyance privée. Dans le corps médical ceci est toutefois totalement différent. Au vu du nombre d'années d'études nécessaires, un médecin n'obtient pas ou qu'un modeste salaire durant une longue période; celui-ci augmente toutefois rapidement dès le début de l'activité. Par la suite environ la moitié des



Bon pour une heure de conseil gratuite

D'une valeur de CHF 220.-

Avec ce bon vous obtenez une heure de conseil gratuite par un conseiller FMH Insurance Services. Veuillez vous munir de ce bon lors de votre prochain entretien ou envoyez-le nous afin que notre conseiller puisse fixer un rendez-vous à votre convenance.

Ce bon est valable jusqu'au 30 septembre 2011.

Thomas Roth Sergio Kaufmann

médecins optent pour une activité indépendante. Ceci a pour conséquence que les prestations assurées sont souvent trop faibles justement au début de l'activité et ensuite durant l'indépendance.

En voici un petit exemple:

Un médecin assistant de 30 ans en 1^{ère} année à l'hôpital universitaire de Genève gagne un salaire annuel d'environ CHF 82 800.-. En cas d'invalidité suite à une maladie, il reçoit une rente du 1^{er} et 2^{ème} pilier de CHF 50 400.-. Il en découle un manque à gagner de CHF 32 400.- par année ce qui revient à une perte de gain de CHF 1 134 000.- sur les 35 années cumulées jusqu'à la retraite.

Ce calcul ne prend même pas en compte les futures augmentations de salaires.

Pour cette raison il existe des solutions sur mesure pour le corps médical grâce auxquelles le médecin assistant mentionné ci-dessus pourrait assurer son revenu actuel et ce jusqu'à 120%. Normalement l'on ne peut assurer que le 80 à 90% du salaire. Une telle sur-couverture est unique dans le paysage des assurances et devrait donc absolument être utilisée. Savez-vous à combien se montent vos prestations du 1^{er} et 2^{ème} pilier? Au cas où vous n'êtes pas sûr, n'hésitez pas à utiliser le bon annexé pour une heure gratuite de conseil.



Je désire faire usage de ce bon pour une heure de conseil gratuite. Veuillez prendre contact avec moi afin de fixer un rendez-vous.



Prénom, Nom:

Adresse:

NPA, Lieu:

Téléphone:

Atteignable (h):

Adresse e-mail:

**FMH Insurance Services
Roth Gyga & Partner AG
Service de coordination
Moosstrasse 2
3073 Gümligen**

Assurance responsabilité civile professionnelle

Augmentation de la somme assurée dans notre contrat collectif

Les demandes de dédommagement ont malheureusement augmenté ces derniers temps. Les exigences ont également augmenté considérablement. Ainsi une récente décision du tribunal fédéral a accepté la responsabilité d'un hôpital impliqué dans un cas tragique en 1997. La demande de dédommagement se monte à CHF 13 mio.

Ces développements nous ont poussés à négocier des nouvelles couvertures pour l'assurance responsabilité civile professionnelle des médecins indépendants:

Activité	Somme assurée CHF
Sans chirurgie	5 mio
Avec chirurgie	10 mio

Si vous le désirez vous pouvez demander de plus hautes sommes d'assurances. Tous les médecins qui sont déjà assurés par la convention d'assurance FMH Insurance Services sont en mesure d'augmenter la couverture de la somme assurée avant l'expiration du contrat. Pour ce faire vous recevez de notre part un document séparé avec la demande de modification correspondante. Vous ne bénéficiez pas encore des avantages de la convention d'assurance FMH Insurance Services? Faites nous parvenir une copie de votre police d'assurance actuelle. Nous vérifierons pour vous à quel moment un changement de convention d'assurance serait possible et vous soumettrons une offre adéquate.



Questions fréquentes

Est-il correct que les cotisations du pilier 3a aient été augmentées?

Oui, ceci est correct. Depuis le 1.1.2011 un salarié affilié à une caisse de pension peut verser un montant maximal annuel de CHF 6682.- à son pilier 3a. Au cas où le salarié n'est pas affilié à une caisse de pension, le montant de son versement est limité à 20% de son revenu et à un maximum de CHF 33 408.- par année.



Que sont les Blue Chips?

Sont entendus des actions de grandes entreprises actives sur le plan international avec une bonité de première classe. Quelques exemples sont représentés en Suisse par: Nestlé, Novartis, ABB, Roche, etc.

Qu'est-ce qu'un Zéro-Coupon Bond?

Bond est une expression anglaise pour une obligation ou valeur. Zéro signifie qu'avec ce produit l'intérêt n'est pas crédité comme avec une obligation normale, à savoir au cours de la durée mais payée à l'échéance du contrat. L'émission d'un zéro-coupon se fait pour cette raison avec un rabais. Voici un bref exemple: Lors d'un intérêt fictif de 2.5% sur 10 ans le zéro-coupon coûte CHF 78.12. Après 10 ans l'on obtiendra CHF 100.-.

Impressum

Rédaction: Roger Ledermann | Stefan Walther
mail@fmhinsurance.ch

Conception et réalisation: Rub Graf-Lehmann AG, Berne
Tirage: 25 800 ex.